Communiqué de presse

Attestations professionnelles : Cap sur la dématérialisation

Bagnolet, le 22 août 2016

L'offre MSA en ligne s'enrichit pour simplifier les démarches administratives des entreprises et des exploitants agricoles. Accessible via www.msa.fr/espace-prive, le service « Demander mes attestations professionnelles », leur offre la possibilité d'obtenir à tout moment, et en quelques clics, les attestations professionnelles nécessaires.

Entreprises agricoles (Siret) : Lancé le 15 juin dernier, ce service permet aux entreprises agricoles d'obtenir directement sur internet les attestations professionnelles inhérentes à leur activité. A ce jour, plus de 20 000 demandes d'attestations sont répertoriées. Modalités pratiques : l'entreprise choisit le type d'attestation dont elle a besoin et la date à laquelle elle doit justifier de sa situation. L'attestation est alors immédiatement disponible en ligne ou bien mise à disposition les jours suivant.

Types d'attestations proposées aux entreprises agricoles :

- L'attestation d'affiliation MSA,
- L'attestation de régularité de situation au regard du paiement des cotisations sociales,
- L'attestation de vigilance (mise en concurrence).
- L'attestation de marchés publics
- L'attestation de mise en valeur du parcellaire (disponible prochainement)

Exploitants agricoles : Depuis 2009, les exploitants agricoles peuvent également directement télécharger leurs attestations d'affiliation. Preuve de son succès auprès des professionnels concernés, ce service a enregistré plus de 100 000 demandes d'attestations en 2015. **Nouveau**, **il leur est désormais possible de se procurer en ligne, l'attestation de régularité de situation au regard de l'Agefos PME (section non-salariés) et l'attestation de levée de présomption de salariat.**

Autres types d'attestations proposées dans le service destiné aux exploitants agricoles :

- L'attestation d'affiliation
- L'attestation Atexa MSA
- L'attestation d'inscription cotisant solidaire
- L'attestation de cessation d'activité
- L'attestation de régularité au regard du paiement des cotisations sociales
- L'attestation de régularité de situation au regard du régime d'assurance vieillesse obligatoire
- L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance Vivea (chefs d'exploitation et cotisants solidaires)
- L'attestation de mise en valeur du parcellaire (disponible prochainement)

Facilité d'utilisation et gain de temps au quotidien : Pour bénéficier de ces fonctionnalités, il suffit simplement aux entreprises et exploitants agricoles concernés de se rendre sur www.msa.fr , et une fois sur la page d'accueil du site, de se connecter directement, ou de s'inscrire, à la rubrique : **Mon espace privé**.

La garantie de bénéficier d'un téléchargement sécurisé : Chaque attestation délivrée comporte un code de sécurité (avec plusieurs chiffres) et un flashcode permettant aux clients ou aux organismes partenaires des entreprises et exploitations agricoles de vérifier l'authenticité du document remis sur le site www.msa.fr ou à partir d'un smartphone.

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		**www.msa.fr**
Caroline **Tonini**	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine **Vieuille**	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales	40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex